

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF1151

présenté par
M. Blanchet, Mme Maud Petit, Mme Perrine Goulet, M. Patrier-Leitus, Mme Lingemann et
M. Martineau

ARTICLE 49
ETAT B

Mission « Direction de l'action du Gouvernement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	1 800 000
Protection des droits et libertés	0	0
TOTAUX	0	1 800 000
SOLDE	-1 800 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à réduire de deux tiers l'enveloppe consacrée aux avantages et moyens matériels accordés aux anciens Présidents de la République et Premiers ministres, afin de ne conserver que les moyens strictement liés au Président en exercice.

Les anciens chefs de l'exécutif bénéficient déjà de pensions importantes et, pour beaucoup, de revenus d'activité. Les 2,8 M€ annuels de dépenses liées à ces avantages apparaissent injustifiés. Ne maintenir qu'un tiers de cette enveloppe permettrait une économie immédiate d'environ 1,8 million d'€, tout en préservant la dignité de la fonction présidentielle en exercice.

Cet amendement prévoit donc de réduire de 1,8M de crédits le programme 129 "Coordination du travail gouvernemental" sur son action 10 "Soutien"

Au cours de mon Tour à vélo cet été, j'ai rencontré près de 3 000 personnes pendant 12 jours avec 117 rencontres en mairies, en entreprises, en associations, et 14 débats publics.

Toutes disent la même chose : si tout le monde contribue et qu'on le prouve, l'effort devient acceptable pour la plupart.

Aujourd'hui, nos concitoyens ne comprennent pas que certains puissent être exemptés de l'effort alors qu'on leur demande déjà beaucoup.

Tout le monde doit participer au efforts d'équilibre budgétaire. Ce n'est pas la valeur seule qui compte, c'est la puissance du geste d'exemplarité.

Tout le monde doit participer. Ce n'est pas la valeur seule qui compte, c'est la puissance du geste d'exemplarité.